

RÉUNION DU COMITÉ DE RIVIÈRE
DU CONTRAT DE RIVIÈRE DU TARN-AMONT
11 JANVIER 2013 – SAINT-ROME-DE-CERNON
COMpte-RENDU

ÉTAT DES PRÉSENCES

COLLÈGE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Membres de la CLE		Présent ou représenté	Absent excusé	Absent
M. Christophe Brun	Président du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses	x		
M. Alain Fauconnier	Président du Parc naturel régional des Grands Causses	x / P. Pantanella	x	
M ^{me} Sophie Pantel	Conseiller régional du Languedoc-Roussillon		x	
M. Pierre Pantanella	Conseiller régional de Midi-Pyrénées	x		
M. François Gaudry	Conseiller général du canton de Sainte-Énimie	x		
M ^{me} Danièle Vergonnier	Conseillère générale du canton de Peyreleau			x
M. Martin Delord	Conseiller général du canton de Trèves			x
M. Alain Malclès	Adjoint au maire de la commune de Bédouès	x / S. Védrines	x	
M. Daniel Meynadier	Maire de la commune de Rousses			x
M. Serge Védrines	Adjoint au maire de la commune de Florac	x		
M. Serge Maurin	Adjoint au maire de la commune de Montbrun	x / A.-M. Marin	x	
M ^{me} Anne-Marie Marin	Conseillère municipale de la commune de Sainte-Énimie	x		
M. Allain Coubes	Adjoint au maire de la commune d'Ispagnac	x		
M. Jean-Charles Commandré	Adjoint au maire de la commune de Meyrueis		x	
M. Arnaud Curvelier	Maire de la commune du Rozier	x		
M. Didier Labaume	Adjoint au maire de la commune du Massegros			x
M. Bernard Pourquié	Conseiller communautaire membre du bureau de la communauté de communes Millau-Grands Causses		x	
M. Robert Lapeyre	Maire de la commune de Saint-André-de-Vézines		x	
M. Christian Boudes	Adjoint au maire de la commune de Montjoux	x		
M ^{me} Suzanne Barascud	Conseillère municipale de la commune de Roquefort-sur-Soulzon		x	
M. René Juillaguet	Adjoint au maire de la commune de Saint-Laurent-de-Lévezou		x	
M. Paul Dumousseau	Maire de la commune de La Roque-Sainte-Marguerite	x		
M. Jean-Pierre Jaoul	Adjoint au maire de la commune de Nant		x	
M. Jean Géniez	Maire de la commune de Sainte-Eulalie-de-Cernon		x	
M. Claude Alibert	Adjoint au maire de la commune de Millau	x		
M. Bernard Sauveplane	Adjoint au maire de la commune de Paulhe	x		
M. Hervé Sarran	Conseiller municipal de la commune de Dourbies	x		
M ^{me} Madeleine Macq	Maire de la commune de Revens	x		
Nombre de voix exprimées		16 sur 28		

COLLÈGES DES USAGERS DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS CONCERNÉES

Membres de la CLE		Présent ou représenté	Absent excusé	Absent
M. le président de la chambre d'agriculture de l'Aveyron ou son représentant			x	
M. le président de la chambre d'agriculture de la Lozère ou son représentant : M. Jacques Paradan			x	
M. le président de la chambre d'agriculture du Gard ou son représentant				x
M. le président de la CCI ¹ de la Lozère ou son représentant				x
M. le président de la CCI de l'Aveyron ou son représentant			x	
M. le président de la FDAAPPMA ² de la Lozère ou son représentant			x	
M. le président de la FDAAPPMA de l'Aveyron ou son représentant : M. Daniel Sciume		x		
M. le président du CDCK ³ de la Lozère ou son représentant			x	

¹ Chambre de commerce et d'industrie

² Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques

³ Comité départemental de canoë-kayak

Membres de la CLE (suite deuxième collège)	Présent ou représenté	Absent excusé	Absent
M ^{me} la présidente du CDCK de l'Aveyron ou son représentant : Grollemund Christine		x	
M. le président de la SCOP ⁴ des bateliers des gorges du Tarn ou son représentant : M. Olivier Jassaud	x		
M. le président du syndicat professionnel des APPN ⁵ – Section « causses et Cévennes » ou son représentant			x
M. le président de l'Alepe ⁶ ou son représentant			x
M. le président de la fédération pour la vie et la sauvegarde du pays des Grands Causses ou son représentant : M. Jacques Barthélémy	x		
M ^{me} la présidente de l'Udaf ⁷ de la Lozère ou son représentant : M. Jean-Claude Combemale	x		
M. le président du Syndicat lozérien de la forêt privée ou son représentant			x
M. le représentant de France Hydro-Électricité : M ^{me} Isabelle Jouval	x		
Nombre de voix exprimées	5 sur 16		

COLLÈGES DES SERVICES DE L'ÉTAT ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS INTÉRESSÉS

Membres de la CLE	Présent ou représenté	Absent excusé	Absent
M. le préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne ou son représentant		x	
M ^{me} la préfète du département de l'Aveyron ou son représentant : M. Cyril Pailhous, DDT ⁸ de l'Aveyron	x		
M. le préfet du département du Gard ou son représentant			x
M. le préfet du département de la Lozère ou son représentant : M ^{me} Edwige de Féraudy, DDT de la Lozère	x		
M. le directeur de la Dreal ⁹ Languedoc-Roussillon ou son représentant : M. Gabriel Lecat	x		
M ^{me} la déléguée régionale de l'Agence de l'eau Adour-Garonne ou son représentant : M ^{me} Claire Bernat	x		
M. le directeur de la délégation interrégionale de l'Onema ¹⁰ Languedoc-Roussillon-PACA ¹¹ -Corse ou son représentant : M. Sylvain Richard	x		
M ^{me} la déléguée territoriale de la Lozère de l'ARS ¹² Languedoc-Roussillon ou son représentant : M ^{me} Christelle Moulin	x		
M. le DDCSPP ¹³ de l'Aveyron ou son représentant : M. Stéphane Vieilledent	x		
M. le directeur du Parc national des Cévennes, ou son représentant : M. Yannick Manche	x		
Nombre de voix exprimées	8 sur 10		

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

- M^{me} Catherine Adnet, délégation de Rodez de l'agence de l'eau Adour-Garonne,
- M. Laurent Danneville, Parc naturel régional des Grands Causses,
- M. Jérôme Delon, délégation territoriale de la Lozère de l'ARS Languedoc-Roussillon,
- M. Marc Fabre, DDCSPP de la Lozère
- M. Florian Fergeault, communauté de communes de Millau-Grands Causses,
- M. Christian Forir, commune de Rivière-sur-Tarn
- M^{me} Anne-Claire Guénée, chambre d'agriculture de la Lozère,
- M^{me} Corinne Labit, chambre d'agriculture de l'Aveyron,
- M^{me} Pascale Lyvinec, Syndicat mixte de rivière Tarn,
- M^{me} Anne Trouche, délégation de Rodez de l'agence de l'eau Adour-Garonne,
- M. Jean-Paul Vergnet, commune de Lanuéjols,
- M. Christian Vieilledent, subdivision de la Lozère de la Dreal Languedoc-Roussillon,
- M^{me} Anne Gély, animatrice du SAGE Tarn-amont au Syndicat mixte du Grand Site,
- M^{me} Stéphanie Braud, animatrice du contrat de rivière Tarn-amont au Syndicat mixte du Grand Site.

ÉTAIENT ABSENT ET EXCUSÉS

- M. Jacky Burzala, DDT de l'Aveyron (unité « prévention des risques »),

⁴ Société coopérative ouvrière de production

⁵ Activités physiques de pleine nature

⁶ Association lozérienne pour l'étude et la protection de l'environnement

⁷ Union départementale des associations familiales

⁸ Direction départementale des territoires

⁹ Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

¹⁰ Office national de l'eau et des milieux aquatiques

¹¹ Provence-Alpes-Côte d'Azur

¹² Agence régionale de santé

¹³ Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

- M^{me} Frédérique Cancel-Tonellot, Conseil régional du Languedoc-Roussillon,
- M^{me} Céline Delagnes, Parc naturel régional des Grands Causses,
- M. Bernard de Reynies, Forestiers privés de l'Aveyron,
- M. Gilbert Fielbal, DDT de la Lozère
- M^{me} Cécile Merlet, Conseil général du Gard,
- M^{me} Violaine Uyuni-Reyes, Conseil général de l'Aveyron,
- Délégation territoriale du Gard de l'ARS Languedoc-Roussillon,
- Délégation territoriale de l'Aveyron de l'ARS Midi-Pyrénées,
- Syndicat des forestiers privés du Gard,
- Udaf de l'Aveyron.

L'ensemble des diapositives qui ont été projetées lors de la réunion est présenté sur un document joint au présent compte-rendu.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

M. Christophe Brun, président du comité de rivière et du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses (SMGS), remercie l'ensemble des participants pour leur présence.

M^{me} Stéphanie Braud rappelle que le contrat de rivière Tarn-amont, signé le 21 janvier 2011, est un programme d'actions sur cinq ans. C'est la traduction localisée et opérationnelle du SAGE qui permet d'agir de manière concertée sur l'ensemble des enjeux de l'eau.

Elle présente en préambule les étapes clés de la mise en œuvre d'une action, du choix de l'action à engager jusqu'à sa mise en œuvre concrète, en passant par la recherche d'une maîtrise d'ouvrage appropriée et la concertation entre tous les acteurs concernés.

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE RIVIÈRE

Pour chaque volet, l'état d'avancement et le prévisionnel 2013 des actions seront présentés de la manière suivante :

Action engagée, en cours de réalisation

Action réalisée

Action pas encore engagée

→ **Prévisionnel 2013 pour chaque volet**

Les actions qui seront principalement menées en 2013

VOLET A1 QUALITÉ DES EAUX

A1-1 Approfondir les connaissances sur les eaux souterraines

A1-2 Créer et réhabiliter les ouvrages d'assainissement collectif

A1-3 Gérer les sous-produits issus de l'épuration des eaux

A1-4 Contrôler et entretenir les systèmes d'assainissement non collectif

A 1-5 Assainissement des structures touristiques

A1-6 Installer des aires de services pour camping-cars

A1-7 Traiter les pollutions industrielles

A1-8 Assurer à tous une alimentation en eau potable de qualité

A1-9 Mettre en place un réseau complémentaire de suivi hydrobiologique et physique des cours d'eau

En 2012, le Parc national des Cévennes (PNC) s'est porté maître d'ouvrage de l'étude hydrogéologique du causse Méjean (cf. sous-action A1-1.1). Cette action sera mise en œuvre en partenariat avec le Parc naturel régional des Grands Causses (PNR) via la collaboration de M. Laurent Danneville, hydrogéologue du PNR. La pré-étude devrait débuter dans le courant de l'année 2013 avec l'embauche d'un stagiaire.

M^{me} Braud indique que l'action A1-2 avait fait l'objet d'un questionnaire en 2011 pour faire le point sur les projets d'assainissement en cours et à venir. En 2012, plusieurs projets d'assainissement ont été réalisés ou sont engagés dont ceux de Revens, Saint-Chély-du-Tarn et Saint-Jean-du-Bruel que la cellule d'animation a pu suivre. En parallèle, des plans d'épandages sont mis en œuvre ou à l'étude sur le territoire (cf. A1-3).

M. Claude Alibert considère que la qualité de l'eau est la priorité. Il faudrait inciter les collectivités et les structures à assainir davantage car selon lui certains élus préfèrent encore, à l'heure actuelle, refaire les locaux de leur mairie plutôt que d'investir dans un système d'assainissement collectif. Il ajoute que le traitement des effluents d'élevage fait aussi partie de l'épuration.

M^{me} Braud explique qu'en effet la réhabilitation ou la création de systèmes d'assainissement et de réseaux collectifs et individuels est essentielle pour améliorer la qualité des eaux de surface et garantir la pratique des activités nautiques en toute sécurité. Cependant, ce n'est pas le seul moyen pour maintenir la qualité, elle indique que le travail des techniciens de rivière pour maintenir le bon fonctionnement des cours d'eau participe de manière importante à préserver et améliorer les capacités autoépuration des rivières. C'est grâce au rôle d'autoépuration des milieux aquatiques que les collectivités peuvent rejeter une certaine charge d'effluents en sortie de station d'épuration.

En 2012, le SMGS a mis en place un service public d'assainissement non-collectif (Spanc) sur onze communes jusqu'alors dépourvues de ce service. Une possibilité d'expansion du service est en cours de réflexion avec les communes du haut-Tarn (cf. action A1-4).

M. Dumousseau demande à M. Danneville d'indiquer ce qui ressort du bilan du travail du Spanc du PNR Grands Causses. M. Danneville explique que les diagnostics sont finis sur le territoire du PNR. 80% des installations ne sont pas aux normes et plusieurs opérations de réhabilitation groupée ont été menées notamment sur la commune de La Roque-Sainte-Marguerite.

M^{me} Braud indique que le travail des Spanc va permettre d'améliorer le traitement des eaux usées des campings (cf. action A 1-5). En décembre 2012, le technicien Spanc du SMGS a organisé une réunion d'information destinée aux propriétaires des campings des gorges du Tarn et de la Jonte.

La régularisation des périmètres de captages répond aux exigences de la réglementation et se poursuit sur l'ensemble du territoire (cf. A1-8).

M^{me} Stéphanie Braud explique qu'en 2012, dans l'objectif de mettre en place un réseau complémentaire de suivi hydrobiologique et physique des cours d'eau (cf. A1-9), une grande partie du temps de travail de la cellule d'animation a été consacrée à la réalisation d'un bilan des stations de mesure de la qualité des eaux de surface. Quarante-quatre stations de mesure de la qualité ont été recensées d'après la base de donnée du système d'information sur l'eau d'Adour-Garonne (*SIE Adour-Garonne* : <http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/informations-et-donnees/donnees-sur-l-eau.html>). Ce bilan a donné lieu à une réunion avec l'ensemble des partenaires techniques (Agence de l'eau Adour-Garonne, Dreal, DDT, Onema, techniciens de rivière, Parc national des Cévennes, Parc des Grands Causses, etc.) le 12 novembre à La Cavalerie. L'analyse de la donnée correspondant à ces stations constitue la prochaine étape du travail que devra mener la cellule d'animation.

Le bilan des stations de mesure la qualité des eaux souterraines ainsi que des stations de mesure des débits présentes sur le bassin Tarn-amont sera également fait.

→ **Prévisionnel 2013 pour le volet A1**

Finaliser le bilan des réseaux de suivi de la qualité des eaux dans l'objectif de proposer, si nécessaire, un réseau complémentaire sur le bassin Tarn-amont (*priorité 2013*)
Suivre la pré-étude sur le fonctionnement hydrogéologique du causse Méjean
Suivre et accompagner les projets d'assainissement collectif

VOLET A2 AGRICULTURE

Sous-volet : actions territorialisées

A2-1 Améliorer la gestion des effluents des exploitations laitières sur les territoires à enjeux

A2-2 Mettre en œuvre un plan d'actions de lutte contre l'érosion du bassin de la Muse

A2-3 Améliorer les pratiques phytosanitaires des exploitations arboricoles et viticoles

A2-4 Protéger les têtes de bassin des perturbations liées à l'élevage

Sous-volet : actions transversales

A2-5 Organiser des sessions de formation pour les agriculteurs

A2-6 Aider les agriculteurs à investir collectivement

A2-7 Communiquer sur la gestion quantitative de l'eau sur les exploitations en collectant les eaux pluviales

A2-8 Assurer l'animation du programme agricole du contrat de rivière du Tarn-amont

En 2012, l'Adasea de l'Aveyron a réalisé une carte de définition des territoires à enjeux vis-à-vis de l'eau potable et des activités de loisirs nautiques (baignade, canoë-kayak). M^{me} Stéphanie Braud explique que sur ces territoires, des diagnostics d'exploitation collectifs seront menés en priorité (cf. action A2-1).

M. Daniel Sciume souhaite attirer l'attention sur le problème de pollution de la haute-Dourbie, causé par déversements de fumier dans le cours d'eau à la suite d'un épisode orageux. M^{me} Madeleine Macq complète en expliquant qu'il y a en effet sur ce secteur un parc à moutons au bord de la Dourbie qui provoque une pollution au moindre orage. M. Barthélémy ajoute que le Bonheur est également pollué à cause de la transhumance. M. Sarran explique que de toute façon ce parc à moutons n'est pas le seul mais qu'il faut bien être conscient que les éleveurs doivent pouvoir accéder à ces parcs et qu'ils sont parfois obligés de les placer à proximité du cours d'eau.

M^{me} Moulin rappelle que s'il y a des sites de baignade officiels qui ont été recensés sur ce secteur, les profils de baignade ont dû pointer cette problématique et peut-être proposer des mesures de gestion.

M^{me} Braud précise que tous les problèmes liés à la gestion des effluents d'élevage (stockage et traitement) seront abordés dans le cadre de la mise en œuvre de l'action A2-1 au moment des diagnostics d'exploitations agricoles.

M. Vieilledent évoque l'extension des terres labourables, dans les vallées et aux pieds des causses, et estime que cela risque de poser des problèmes dans le futur.

M. Alibert explique qu'au niveau du Trélan lors d'orages, un apport important de colloïdes du sol engendre une forte augmentation de la turbidité des eaux qui oblige d'interdire la baignade régulièrement. M. Forir précise que ce problème touche essentiellement le Lumensonesque et le ruisseau de Rivière.

Dans le cadre du programme « zéro phyto dans ma collectivité » proposé par l'Agence de l'eau, une présentation de l'action A2-3 menée en 2011 a été faite auprès des élus de la communauté de communes Millau-Grands Causses.

Suite à l'enquête réalisée en 2011 par la Chambre d'agriculture de l'Aveyron (cf. A2-3), auprès des exploitants, deux stations météo ont été installées sur le territoire afin d'améliorer l'efficacité des traitements phytosanitaires. M. Claude Albert précise que les agriculteurs demandent qu'une troisième station météo soit mise en place afin de compléter et de rendre encore plus précises les informations météorologiques indispensables à un traitement raisonné et efficient.



Par ailleurs, l'enquête avait mis en évidence un besoin de conseil et depuis 2012 un conseiller de la Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne accompagne les arboriculteurs et viticulteurs du secteur.

M. Paul Dumousseau s'interroge sur la façon dont est réalisé le traitement des forêts vis-à-vis des chenilles processionnaires. M. Hervé Sarran explique qu'il n'y a plus de traitement phytosanitaire des forêts sur les départements du Gard et de la Lozère. Cependant, leur utilisation n'est pas à exclure dans le cas d'un risque fort de prolifération de chenilles processionnaires. Ces traitements doivent nécessairement être réalisés à un stade de développement précis.

M. Dumousseau indique que le syndicat de l'eau du Larzac perd 350 000 m³ d'eau traitée par an. Il s'interroge sur l'impact que cela peut avoir lorsque ces eaux se mélangent à celles de la Dourbie.

Dans le cadre de l'action A2-4 visant à protéger les têtes de bassin des perturbations liées à l'élevage, M^{me} Braud indique que plusieurs visites de terrain ont été faites avec le technicien de rivière du SMGS et M. Yannick Manche du PNC, afin de repérer les sous-bassins présentant un enjeu en termes d'habitat ou d'espèces patrimoniales et soumis à des pressions liées à l'élevage (piétinement animaux par exemple). L'objectif à terme serait de proposer un sous-bassin test.

→ **Prévisionnel 2013 pour le volet A2**

Finaliser la synthèse diagnostic du bassin de la Muse, organiser une journée d'échange sur le PAT Cône, élaborer le document du PAT (priorité 2013)

Mettre en place la méthodologie de diagnostic collectif des exploitations agricoles sur les territoires à enjeux (priorité 2013)

Poursuivre l'animation du programme agricole du contrat de rivière du Tarn-amont

VOLET B1 MILIEUX AQUATIQUES

Sous-volet : compréhension du fonctionnement global

B1-1 Mettre en cohérence les différents PPG du territoire

B1-2 Réaliser une étude du bassin versant de la Muse

B1-3 Suivre l'impact de travaux expérimentaux de restauration hydromorphologique

B1-4 Créer un observatoire de l'eau et des milieux aquatiques sur les têtes de bassin

B1-5 Définir les zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP) et les zones stratégiques pour la gestion de l'eau (ZSGE)

Sous-volet : acquisition de connaissances sur les espèces et les milieux

B1-6 Réaliser une étude du patrimoine génétique des truites

B1-7 Acquérir des connaissances sur les cyanobactéries

B1-8 Acquérir des connaissances sur les écrevisses et leurs habitats

Sous-volet : restauration des milieux aquatiques

B1-9 Réaliser des travaux expérimentaux de restauration

B1-10 Mettre en œuvre les plans de gestion pluriannuels de gestion des cours d'eau

B1-11 Pérenniser les postes de techniciens de rivière

En 2011-2012, le PNR Grands Causses a réalisé une étude du bassin versant de la Muse (cf. action B1-2) qui a confirmé les problèmes d'ensablement, de continuité écologique et sédimentaire, essentiellement dû à une évolution des pratiques culturales. Elle indique qu'un certain nombre d'actions peut être proposé (cf. action A2-2) pour améliorer la situation du bassin versant de la Muse et que l'élaboration et la mise en œuvre de celle-ci peut se faire en collaboration avec les acteurs agricoles, par exemple dans le cadre d'une démarche telle qu'un plan d'actions territorial (PAT).

Dans l'objectif de la mise en place d'un observatoire de l'eau et des milieux aquatiques sur les têtes de bassin (cf. action B1-4) et de la mise en place d'un réseau complémentaire de suivi de la qualité de l'eau (cf. action A1-9), le PNC a réalisé une campagne de mesures dont l'objectif est de caractériser la qualité

des très petites masses d'eau (TPME) et de définir des outils et des méthodes simples pour réaliser leur suivi.

La définition de zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP) et zones stratégiques pour la gestion de l'eau (ZSGE) (cf. action B1-5) est envisagée dans le cadre de la révision du SAGE du Tarn-amont.

En 2013, la fédération de pêche de la Lozère réalisera une campagne de prélèvement dans le cadre de l'étude du patrimoine génétique des truites sur le bassin du Tarn-amont (cf. action B1-6). D'autres études ont déjà été réalisées sur le bassin du Tarn-amont sur la Dourbie par exemple.

M^{me} Anne Trouche explique qu'afin d'acquérir des connaissances et proposer des mesures de gestion du risque « cyanobactéries », une étude nationale a été engagée (cf. action B1-7). Elle est menée par l'Université Pierre et Marie Curie de Paris, en partenariat avec le Muséum d'histoire naturelle. L'étude concerne les bassins du Tarn et de la Loue (Jura) et se déroulera en trois phases. Premièrement, un échantillonnage de terrain sera réalisé, en 2013 dans les gorges du Tarn. Deuxièmement, il s'agira de déterminer les conditions environnementales dans lesquelles se développent les cyanobactéries. Troisièmement, des mesures de gestion seront préconisées.

M^{me} Moulin ajoute que sur le secteur des gorges du Tarn, la nouveauté en 2012 a été la mise en place d'un plan de surveillance durant la période estivale par rapport au risque « cyanobactéries » au niveau de cinq sites de baignade. M^{me} Braud ajoute qu'en 2012, le Syndicat mixte du Grand Site a diffusé une plaquette de sensibilisation et de prévention sur le risque « cyanobactéries » et a organisé deux réunions d'informations à ce sujet, destinées aux élus et aux professionnels du tourisme des gorges du Tarn.

M. Allain Coubes explique qu'en ce qui concerne la mise en œuvre prochaine des profils de baignade, il existe un désaccord entre les mairies et l'ARS sur le fait de surveiller quotidiennement les sites. Il faudrait former les élus et les agents techniques pour savoir de quoi on parle et s'il y a un risque. M^{me} Moulin précise qu'il est plus pratique qu'il y ait un référent local pour la surveillance quotidienne qui doit être faite sur les sites de baignade faisant l'objet de profils, car l'ARS ne passe que tous les 15 jours sur les sites ce qui n'est pas conciliable avec une gestion de la pratique de la baignade vis-à-vis des risques de pollution.

M. Barthélémy s'interroge en ce qui concerne l'affichage qui est fait au niveau du site de baignade dit « la plage noire » ou « plage des basaltes » et se demande si un affichage début juillet puis début août est suffisant. M. Dumousseau pense qu'il s'agit d'un oubli puisque c'est normalement tous les 15 jours. M. Barthélémy se demande si même tous les 15 jours c'est suffisant. M^{me} Moulin explique que c'est tout l'intérêt de réaliser un profil de baignade puisqu'on peut mettre en place des mesures de gestion et on peut effectuer un suivi quotidien, essentiellement visuel, par l'intermédiaire d'un référent baignade désigné par la commune. M^{me} Pascale Lyvynec explique que l'on peut compléter le suivi visuel par un test simple avec un spectromètre qui peut être acheté en mutualisation.

M^{me} Moulin précise que l'ARS de la Lozère suit la qualité des eaux de baignade sur le Tarn depuis plusieurs années et il faut reconnaître que globalement il y a peu de problèmes même si certains, bien connus des services de l'ARS, subsistent ponctuellement.

M^{me} Braud explique que sur le bassin du Tarn-amont, l'écrevisse à pied blanc fait l'objet d'un recensement. En 2009 et 2010 la partie aveyronnaise du Tarn-amont a été prospectée par les agents de l'Onema de l'Aveyron. Depuis 2011, sur la partie lozérienne du bassin du Tarn-amont, le technicien de rivière du SMGS, en partenariat avec la Fédération de pêche, l'Onema de la Lozère et le Parc national des Cévennes, prospectent les différents sous-bassins, de manière à avoir un recensement complet d'ici 2015. L'objectif est de poursuivre cette action suite au contrat de rivière, en réalisant une nouvelle campagne de prospections à partir de 2015.

Sur le territoire, trois techniciens de rivière sont en charge de la gestion des berges et de la ripisylve. M. David Meyrueis est le technicien de rivière du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses. Il gère le Tarn entre les communes de Quézac et Saint-Rome-de-Dolan et la Jonte. À l'aval, M. Florian Fergeault est le technicien de rivière de la Communauté de communes de Millau-Grands Causses. Il gère le Tarn entre les communes de Mostuéjols et Saint-Georges-de-Luzençon. M^{me} Célines Delagnes est la technicienne de rivière du PNR des Grands Causses, assistant technique du Syndicat mixte du bassin versant de la Dourbie et du Syndicat mixte d'aménagement hydraulique des bassins du Cernon et du Souzou (opérateurs). Elle gère la Dourbie et le Cernon. Actuellement les PPG du Tarn, en amont, et de la Jonte sont en cours de révision, les PPG du Tarn, en aval, de la Dourbie et du Cernon sont en cours d'élaboration (cf. actions B1-10 et B1-11).

→ **Prévisionnel 2013 pour le volet B1**

Définir les zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP) et les zones stratégiques pour la gestion de l'eau (ZSGE)

Suivre et accompagner la mise en place d'un observatoire de l'eau et des milieux aquatiques sur les têtes de bassins

Poursuivre le suivi en période estivale des cyanobactéries, suivre l'étude nationale et communiquer largement sur cette problématique

Suivre et s'assurer de la cohérence entre les différents plans de gestion pluriannuels de gestion des cours d'eau

Se tenir informer des campagnes de suivi des écrevisses à pieds blancs

VOLET B2 CRUES ET RISQUES D'INONDATIONS

B2-1 Réduire la vulnérabilité des terrains de campings

B2-2 Élaborer les documents communaux d'information et de prévention concernant les risques d'inondations

B2-3 Sensibiliser et communiquer sur les risques d'inondations

La mise en place des cahiers des prescriptions techniques dans les campings, l'élaboration des documents communaux d'information et de prévention concernant les risques d'inondations (DICRIM¹⁴ et PCS¹⁵) relèvent de la mise en œuvre de la réglementation. Leur mise en place n'a pas fait l'objet d'une animation spécifique. On peut noter toutefois, suite à la crue de novembre 2011, le travail des services de l'Onema et de la DDT de l'Aveyron, qui ont procédé à un recensement des ouvrages de protection de berges au niveau des campings réalisés sans demande préalable d'autorisation ni de déclaration sur le secteur du Tarn entre Mostuéjols et Rivière-sur-Tarn. Une réunion a d'ailleurs été organisée, le 30 octobre 2012, avec les élus des communes concernées afin de les sensibiliser, de les former sur la réglementation en matière de travaux en rivière et de les informer sur le déroulement des procédures administratives et judiciaires.

→ **Prévisionnel 2013 pour le volet B2**

Suivre l'approbation du plan de prévention des risques (PPR) inondation (Lozère)

Suivre la mise en place des cahiers de prescription de sécurité, des systèmes autonomes d'alerte, des DICRIM et PCS

VOLET B3 ASPECT QUANTITATIF

B3-1 Proposer des règles de gestion quantitative de l'eau

B3-2 Identifier les prélèvements ayant un impact notable sur les têtes de bassin

B3-3 Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau potable

¹⁴ Document d'information communal sur les risques majeurs

¹⁵ Plan communal de sauvegarde

VOILET B4 ACTIVITÉS TOURISTIQUES LIÉES À L'EAU

- B4-1 Sensibiliser les professionnels du tourisme aux bonnes pratiques**
- B4-2 Sensibiliser la population touristique aux bonnes pratiques**

VOILET C1 COMMUNICATION

- C1-1 Assurer la communication auprès du public**
- C1-2 Assurer l'animation en milieu scolaire**
- C1-3 Organiser des sessions de formation**

M^{me} Braud présente les différentes actions de communication (cf. C1-1) prévues pour l'année 2013 : création du site internet du bassin du Tarn-amont, publication de la première lettre d'informations. Elle lance un appel pour l'organisation d'une journée de nettoyage de berges.

M. Coubes regrette que dans ce genre d'opération, on ne puisse intervenir que sur les terrains dans le domaine public. Or, il y a des gros déchets en domaine privé. M. Alibert estime qu'il est légitime que le jour du nettoyage de berges on puisse enlever les encombrants où qu'ils soient. Il indique que l'an dernier deux caravanes ont été enlevées lors du nettoyage de berges organisé par la communauté de communes Millau-Grands Causses. Une journée de nettoyage des berges est prévue le 02 mars 2013 à Creisseils.

M. Coubes pense qu'il faut organiser un événement un peu important pour avoir des moyens et être efficace.

M^{me} Braud explique que la première année d'animation en milieu scolaire (cf. action C1-2) a débuté en septembre 2012. Sept écoles ont répondu et environ 300 élèves bénéficieront d'une intervention dans le cadre de ce programme.

M. Brun déplore la longueur et la complexité des demandes de financement notamment sur le volet « communication ».

- **Prévisionnel 2013 pour le volet C1**
Poursuivre les actions de communication et de sensibilisation

VOILET C2 ANIMATION ET GOUVERNANCE

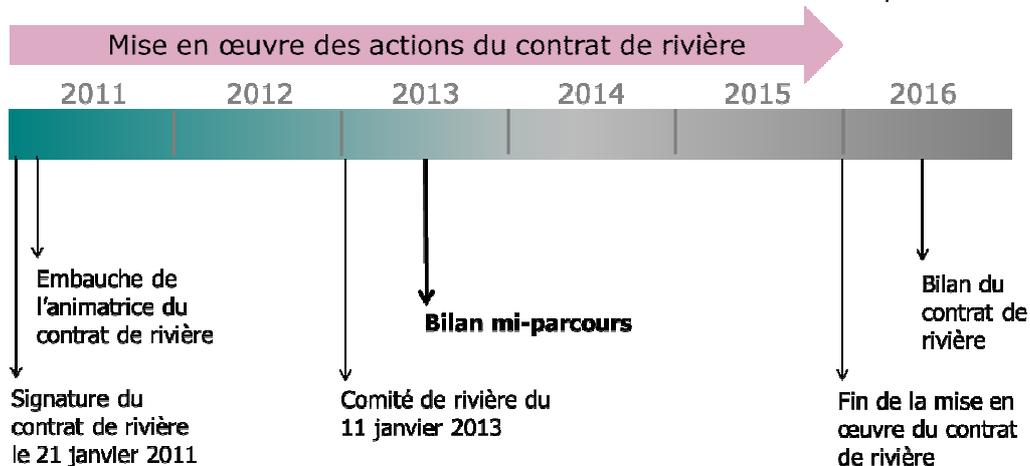
- C2-1 Assurer l'animation du SAGE et du contrat de rivière**
- C2-2 Réviser le document du SAGE Tarn-amont**
- C2-3 Organiser les données sur l'eau du bassin**
- C2-4 Sensibiliser les collectivités à une bonne gestion de l'eau**

- **Prévisionnel 2013 pour le volet C2**
Réaliser le bilan mi-parcours du contrat de rivière (priorité 2013)
Participer à la révision du document du SAGE Tarn-amont (commission thématiques, etc.)
Poursuivre la mise en place du dispositif financier solidaire à l'échelle du Tarn-amont, recherche d'une structuration efficace et pérenne (lancement d'une étude de gouvernance) (priorité 2013)

En ce qui concerne le bilan mi-parcours du contrat de rivière, M^{me} Braud explique qu'il s'agit d'une étape obligatoire du contrat de rivière. L'objectif est de faire le bilan technico-financier des actions engagées à mi-parcours, d'identifier les problèmes rencontrés, d'informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés par cette démarche opérationnelle et de dégager des perspectives de pérennisation de la démarche engagée et éventuellement les outils complémentaires à mettre en place.

Le document du bilan mi-parcours doit passer en commission de planification (commission du comité de bassin) avant la fin de l'année 2013.

Schéma du déroulement du contrat de rivière Tarn-amont sur cinq ans



M. Brun lève la séance et invite les participants à visionner un film relatant la descente des gorges du Tarn à la nage entre Sainte-Énimie et Albi en 1967.

Christophe Brun

Président de la commission locale de l'eau du Tarn-amont

Réunion du comité de rivière du Tarn-amont, 11 janvier 2013 à Saint-Rome-de-Cernon



Dossier suivi par : Stéphanie Braud
Chargée de missions « eau » - Animatrice du contrat de rivière Tarn-amont
Tél. 04 66 48 17 15 – contrat-tarn-amont@orange.fr